COMPTE-RENDU DE SEANCE

DU 23 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juin à 20h00, le Conseil Municipal de Fontaine-le-Port dûment convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Madame Béatrice MOTHRÉ, Maire.

L'affichage de la convocation a été fait le 18 juin 2020.

Présents : Mme MOTHRÉ, M. LALAURIE, Mme DUTERTRE, M. FANDARD, Mme DAGORNE, Mme BARONI, M. MARC, Mme GUERET, Mme SAUTREAU arrivée à 20h08, M. BELZIC, M. FAIRISE, M. SALVAN, M. DORÉ, Mme HEUZÉ, M. CEDILLE

Secrétaire de séance : M. LALAURIE

Mme le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Avant de procéder aux points retenus de l'ordre du jour,

- elle informe du retrait du nom de Maryline Heuzé dans la phrase P 3 qui devient,

« *En cours de séance, Corinne GUÉRET demande à Mme le Maire d'intervenir pour faire cesser les manipulations constantes des téléphones portables des élus, elle demande à ce que ces derniers arrêtent et les rangent* «

- précise « Je commencerai par le principe des séances de publicité des séances de conseils qui permet aux conseillers municipaux et aux membres de l'assistance d'enregistrer les débats et de les diffuser.

L'article L 2121-16 du CGCT, alinéa 3 indique clairement que, sans préjudice des pouvoirs que le maire tient de cet article, les séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle, prévus par la loi.

L'autorisation légale d'enregistrement et de retransmission des débats n'est limitée que dans la préservation de l'ordre public.

En vertu de son pouvoir de police de l'assemblée, le Maire peut interdire l'enregistrement si celui-ci est de nature à troubler le déroulement normal des séances.

Je considère qu'il serait de bon alois et correct, par respect pour chacun, que les personnes qui filment ou enregistrent le fassent en toute transparence en l'annonçant !

J'indique, par ailleurs, que quant au droit à l'image, sauf à avoir reçu le consentement des personnes autre que les élus, il convient de respecter le droit à l'image des personnes assistant aux séances publiques.

Il ne faut procéder qu'à des plans larges ou éviter de filmer/diffuser leurs visages ou par floutage.

Mme Heuzé informe qu'elle enregistre la séance.

Mme le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- convention pour une application en communication.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du 9 juin 2020 est approuvé à la majorité (Pour 11, Contre 3 Mme Heuzé, Doré, Cedille, Mme Sautreau absente)

BUDGET

Mme le maire donne la parole à M. Lalaurie, adjoint aux finances, pour la présentation du budget, les votes des différents points à l'ordre du jour se feront après ses explications.

Il présente le bilan 2019 en recettes et en dépenses d'investissement et de fonctionnement. A la présentation des actions à réaliser pour l'année 2020, les recettes couvrant les dépenses, il n'est pas nécessaire de revoir les taux d'imposition.

II – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du compte de gestion pour l'année 2019.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis au cours de l'année 2019 est conforme aux écritures de l'ordonnateur :

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 395 468.92 €
- Recettes : 827 047.06 €

Excédent d'exercice : 431 578.14 €

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 754 657.33 €
- Recettes : 894 600.05 €

Excédent d'exercice : 139 942.72 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion 2019

III – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Suite à l'adoption du compte de gestion 2019 dressé par le Trésorier, Mme le Maire laisse la présidence à M. Frédéric LALAURIE, Adjoint aux finances, pour présenter le compte administratif de la commune.

M. LALAURIE indique que les résultats sont à l'identique des comptes produits par le comptable.

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 395 468.92 €
- Recettes : 827 047.06 €

Excédent d'exercice : 431 578.14 €

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 754 657.33 €
- Recettes : 894 600.05 €

Excédent d'exercice : 139 942.72 €

Hors de la présence du Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2019

IV – AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Sous la présidence du Maire, le Conseil Municipal procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat de fonctionnement à affecter	214 275.99 €
Solde d'exécution d'investissement	143 293.48 €
Restes à réaliser dépenses	- 53 735.77 €
Restes à réaliser recettes	0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement au compte RF 002 214 275.99 €

V – VOTE DES TAUX 2020

Madame le Maire propose, pour l'année 2020, de ne pas augmenter les taux d'imposition :

Taxe foncière bâti 18,48 %

Taxe foncière non bâti 44,67 %

Pour rappel, le taux de la taxe d'habitation est de 12,98 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'appliquer les taux de 18,48 % pour la Taxe foncière bâti et le taux de 44,67 % pour la Taxe foncière non bâti

VI – VOTE DU BUDGET 2020

Mme le Maire donne lecture du projet du budget de la commune tel qu'il a été préparé et qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

Section d'investissement : 696 793.48 €

Section de fonctionnement : 1 031 175.99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (12 Pour et 3 Contre : M. Mme Heuzé, Doré, Cedille)
APPROUVE le budget 2020 tel qu'il a été présenté

VII – CONVENTION POUR UNE APPLICATION DE COMMUNICATION MYMAIRIE

Le Maire propose une application mobile myMairie qui permet à tous d'être connecté et d'être alerté sur toute information allant des animations aux associations, menus de cantine, canicule, risque d'inondation, canicule …

Une géo localisation des différents sites du village (lavoir, arbres remarquables …) sera également possible.
Le prix de l'application s'élève à 1 800 € HT par an, 3 mois sont offerts, myMairie s'engage à maintenir le prix pendant 4 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (12 Pour, 3 Contre Mme Heuzé, Doré, Cedille)
AUTORISE Le Maire à signer le contrat pour la location et la maintenance de l'application mobile myMairie

VIII – AUTORISATION A POURSUITES AU PROFIT DU COMPTABLE PUBLIC

Avant toute poursuite nécessaire au recouvrement des recettes des collectivités territoriales, le Maire doit autoriser son comptable public à engager, de façon permanente, ces poursuites et fixer le seuil de poursuite. Le Maire a la possibilité de refuser cette autorisation sachant que le titre de recettes correspondant est alors présenté en non-valeur et donc annulé.

Les poursuites, en cas d'impayés, se décomposent ainsi :

- Lettre de relance avec mise en demeure
- Opposition à tiers détenteurs (saisie sur rémunération, sur les allocations familiales, sur le compte bancaire)
- Saisie vente (avec ouverture de porte par un huissier)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCORDE au Comptable Public une autorisation permanente et générale de poursuites ainsi que la fixation du seuil de dispense de poursuite inférieure ou égal à 30 €. Cette autorisation ne prive pas la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites mais contribuent à les rendre plus rapides et donc plus efficaces.

IX – DEMANDE DE SUBVENTION FER 2020 VOIRIE

Dans le cadre de l'entretien de la voirie, une demande de subvention Fonds d'Equipement Rural (FER 2020) va être demandée.

Il s'agit de 3 opérations de voirie :
- Parking gymnase
- Résine Rue Victor Hugo
- Affaissement tranchée assainissement Rue du Général Roux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à faire une demande de subvention pour le FER 2020

X – INFORMATIONS DIVERSES

- Les commissions municipales ont été mises en place sur la semaine précédente.

- Travaux / entretien : Pose de barrières rue Victor Hugo pour sécuriser les piétons mais aussi les enfants qui se rendent à l'école. Les voitures stationnées sur le trottoir – parfois à contre sens – faisaient que les enfants les contournaient étant obligés de passer sur la route.
Les marquages d'entretien de bandes roulantes – de STOP – de passages piétons ont commencé, l'entreprise de désherbage pour le cimetière et coupe par réciprocateur sur les trottoirs et caniveaux interviendra dernière semaine de juin pour le second passage.

- Pour faire suite à l'annonce du Président de la République pour la ré ouverture des écoles au 22 juin, le nouveau protocole sanitaire nous a été adressé 18 juin fin de matinée, les parents ont été avertis aussitôt conjointement par l'Ecole et la Mairie. J'ai adressé un message aux élus pour indiquer que tout avait été prévu pour le ménage, la désinfection des locaux, et que nos agents seraient fin prêts lundi matin pour la ré ouverture du périscolaire.
Je remercie Jessica Dagorne qui est intervenue jeudi après midi avec notre agent du technique pour déménager de la cantine le mobilier de l'école et les fournitures à remettre dans les salles de classes.

Pour ce qui est de la cantine, les commandes de repas doivent se faire 10 jours avant, aussi il a été demandé aux parents de fournir un pique nique pour les 8 repas sur les deux semaines de classe avant les vacances.
Je remercie les parents pour leur compréhension, j'ai eu 3 retours en mairie qui portaient sur 2questions,

- Y a-t-il possibilité de mettre les 2 pique niques dans une seule glacière, la réponse a été non au vu de la non autorisation de brassage des groupes d'enfants,
- Est il possible de donner un repas chaud en pique nique ?

Rentrée garderie matin : lundi avec 8 enfants - 3 enfants pour ce 2ème jour
Cantine, lundi 62 enfants et 65 enfants pour ce 2ème jour.

- J'ai eu le plaisir de recevoir le nouveau Commissaire Divisionnaire de Melun. Un point des différents problèmes rencontrés a été fait – tirs / déflagrations - vitesse – ainsi que sur les mails ou courriers reçus en mairie dernièrement qui leur ont été communiqués.

- Ecoles : la commande des dictionnaires a été récupérée hier lundi. Ils seront remis avant la fin de l'année scolaire aux élèves qui partent en 6ème - comme il est de tradition –

- Finances publiques : un contrôle de régie a eu lieu entre notre comptable et la DGFIP, M l'inspecteur a indiqué que celle ci était très bien tenue.
Merci à Mme Pauchet pour ce point particulier mais aussi pour tout le sérieux et l'efficacité dont elle fait preuve pour la tenue des comptes de la commune.

- Mes remerciements vont à Mr Lalaurie, adjoint aux finances, pour le travail fourni et la présentation du budget effectués en conseil.

La séance est levée à 21h34.

COMMUNE DE FONTAINE-LE-PORT (Seine-et-Marne)

Le Maire,
Béatrice Méthré